

## Travailleurs handicapés : le bilan 2010 et le démarrage du nouvel accord !

Bien qu'étant une année qui n'était pas couverte par un accord, 2010 n'en a pas moins été mis à profit pour l'action en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés. La direction a voulu, dans cette première réunion de suivi réunissant les signataires du nouvel accord, montrer qu'elle n'avait pas relâché la garde entre la fin du précédent accord et le démarrage du nouveau. C'est donc en présence de représentants CGT dont l'organisation a rejoint le clan des signataires après le succès du premier accord, qu'une réunion de la commission de suivi d'une durée de près de deux heures a permis de faire le point de situation à fin février 2011.

### Un taux groupe de 7% des effectifs !

L'obligation d'emploi de 6% des effectifs a été largement dépassée en 2010 avec 7%. Cependant, on note de grosse disparité entre sites et des efforts particuliers sont à faire à Bourges Munitions et Tarbes.

Les plus réducteurs diront que pour atteindre un tel taux, la direction a fait appel à de la sous-traitance avec des entreprises employant des salariés handicapés, et alors ? N'est-ce pas un

moyen d'insérer ces salariés dans le monde du travail avec des personnels d'encadrement spécialisés. De toutes les manières, le recours à ces sociétés ne compte que pour 50% du taux au maximum, ce qui montre le chemin parcouru depuis le début du premier accord. Pour information, le taux moyen des entreprises françaises est de 4,6%, ce qui pourrait permettre de situer Nexter comme un entreprise référente.

Depuis 2007, date du premier accord, rappelons que Nexter a embauché 40 travailleurs handicapés dont 10 en CDI. De nombreux stagiaires ont également

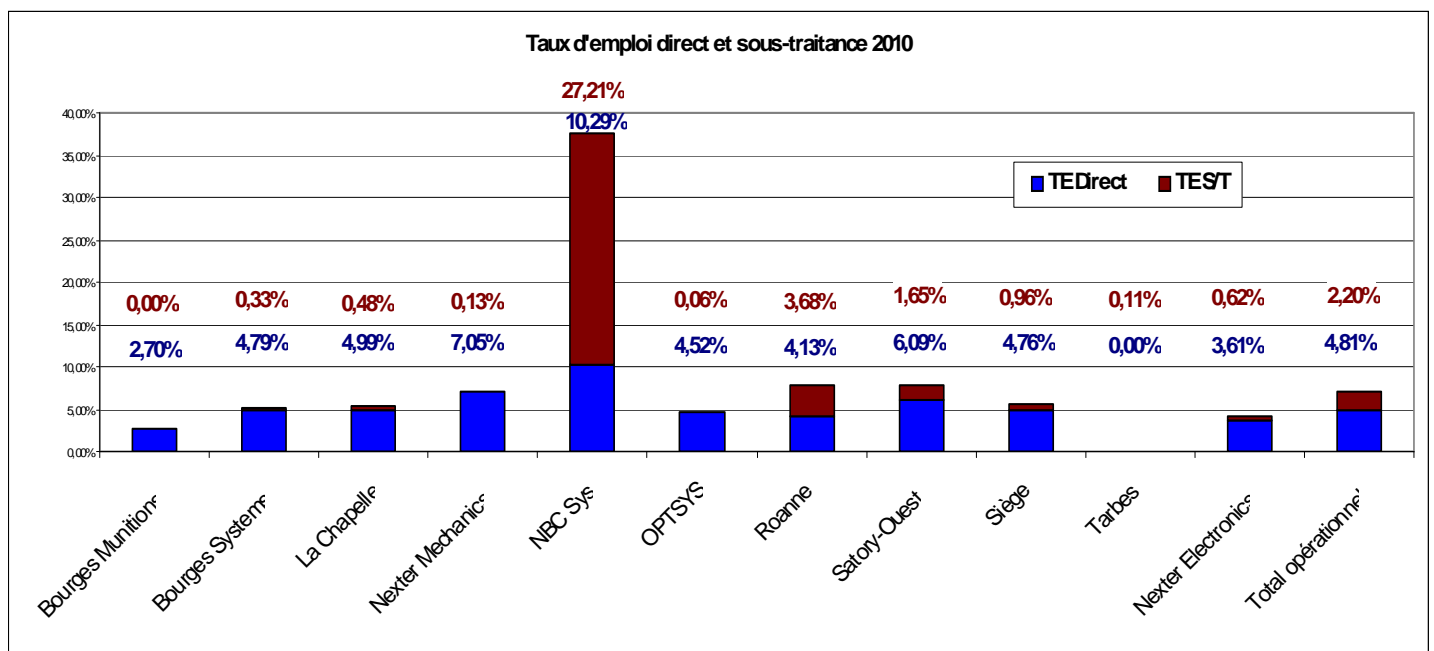
pu partager une expérience avec les salariés du groupe.

### Les actions de 2011 :

Inscrites dans le cadre d'un nouvel accord signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives (CFDT-CGC-CGT), les actions 2011 sont, pour la plupart, déjà engagées et d'autres vont l'être dans les prochaines semaines sur des domaines variés :

#### Plan d'embauches

- diffusion d'offres dans le milieu handicapé (entreprises adaptées, orga-



- nismes spécialisés, forums, etc.),
- actions pour la formation niveau supérieur et en alternance,
- rendre plus lisible les offres du site Careers (diversité de recrutements),
- Faire connaître Nexter comme entreprise «handi-accueillante».

### Insertion

- communication-sensibilisation par un mini-film dont une séquence a été tournée à Nexter,
- formation managers,
- actions locales à développer,
- tutorat si besoin,
- rédaction du cahier des charges de la formation «accessibilité»,
- formation nouveaux «correspondants handicap», d'infirmières et assistantes sociales,
- participation aux manifestations sur le handicap.

### Maintien dans l'emploi

- dotation d'équipements spécifiques (auditifs, mobiliers, véhicules, etc),
- équipements de salle de réunions (boucle magnétique pour malentendants)
- remboursements d'appareils auditifs.

### Recours aux établissements spécialisés

- recours aux ESAT et EA sur le bassin de Bourges, St Etienne et Tarbes,
- étendre le dispositif à des domaines touchant la restauration événementielle ou certaines tâches administratives par exemple.

### Déclaration RQTH

1 salarié s'est nouvellement déclaré, mais la commission a relevé que certains sites avaient un taux de RQTH extrêmement faible, ce qui paraît sur-

prenant au regard de la moyenne nationale dans les entreprises. Reste que la démarche de reconnaissance du handicap du salarié est basée sur le volontariat. Une information sur les droits des salariés handicapés sera renouvelée pour apporter l'information à chacun.

### Mesures d'accompagnement

1 dossier est en cours et une information sera faite pour développer ces possibilités (aménagement d'horaire, aide à l'accès au logement, etc.)

### Equité de traitement

Une formation managers sur la diversité et les risques psycho-sociaux semble avoir apporté un autre regard sur le handicap, selon plusieurs membres de la commission de suivi.

### Animation, pilotage

- Une convention sera recherchée avec l'Agefiph pour bénéficier d'aides financières à certaines actions,
- renforcer le réseau handicap dans les sites,
- renforcer la participation des services santé et sociaux
- faire un point avec la commission de suivi de l'accord 2 fois dans l'année,
- un crédit d'heures est alloué aux membres de la commission (10h par an)

### Poursuivre l'action sans relâche !

L'insertion des travailleurs handicapés doit rester un objectif permanent dans l'ensemble des sites du groupe Nexter et certains centres doivent mettre en place des plans d'action pour intégrer

davantage de salariés handicapés. **Aucun établissement du groupe ne peut justifier d'être en deça des 6% car si certaines spécificités métiers peuvent apparaître comme un barrage, il convient d'adapter les postes et l'environnement pour les rendre accessibles. C'est en tous cas la position de la CFDT qui s'attachera à pousser les filiales qui ne se montrent pas assez innovantes dans le domaine car une entreprise qui se dit «socialement responsable» ne peut avoir plusieurs visages.** Les élus CHSCT ont un rôle essentiel à jouer pour ouvrir les portes à des salariés handicapés et mettre les moyens d'une insertion pour tous dans le milieu de travail dit «ordinaire».

**[RESPECTE]**

### Prochain point en septembre 2011 !

Cette première réunion de la commission de suivi du nouvel accord sur l'insertion des travailleurs handicapés, à quelques mois de son lancement, est encourageante. Si la durée de l'accord est de trois ans, il est utile de faire un point tous les semestres pour acter les avancées, mais aussi corriger les points de faiblesse que l'on peut rencontrer dans les sites du groupe. **Une prochaine réunion en septembre nous situera sur le bon déroulement de l'accord et la CFDT vous en fera un compte rendu comme à chaque fois, c'est aussi cela le rôle des mandats.**

**Vous entendez privilégier un syndicalisme responsable ; un syndicalisme qui se distingue par sa capacité d'actions et de propositions.**



**Rejoignez la CFDT !**